



Le maire à votre rencontre

Compte-rendu

Quartier
Paul-Eluard
Mercredi 8 février 2023

Tout dernièrement,
**Pierre Garzon, votre
maire, est venu à votre
rencontre.**

L'objectif ? Echanger
autour de votre
quotidien, vos besoins
mais également
d'entendre vos
attentes. Voici les
principaux sujets
évoqués avec vous et
vos voisins



Les principaux débats de la rencontre

ANIMATION – VIE LOCALE

Concernant les demandes d'animation adressées à toutes les tranches d'âge, la ville dispose de deux MPT Gérard-Philippe et Jules-Vallès, se situant toutes deux à une quinzaine de minutes en transport du secteur de Paul-Eluard et proposant une programmation culturelle riche et variée adressée à tous publics que vous pouvez consulter sur villejuif.fr, rubrique kiosque/loisirs.

- ⇒ Une jeune et nouvelle association Maison Gérard-Le-Duc située sur le quartier Paul-Eluard a été créée il y a quelques mois et a pour objectif de proposer diverses activités qui permettraient, par exemple, de donner des perspectives d'avenir aux jeunes, de recréer du lien entre les différentes générations, de redynamiser le quartier en proposant des moments de rencontre.

MOBILITES

Stationnement abusif, voitures ventouses, véhicules gênants, stationnement sauvage, congestion sur certaines axes, difficulté d'accès à certains équipements publics municipaux, ces problèmes signalés par les habitant-e-s ont principalement été évoqués lors de la réunion publique.

- ✓ Les Villejuifois et Villejuifaises se sont historiquement battu-e-s pour bénéficier de réseau de transports en commun (prolongement de la ligne 7, du tramway 7, futures lignes 14 et 15). Résultat ? Notre ville bénéficiera bientôt d'une desserte équivalente à celle de Paris ! C'est une fierté pour Villejuif, mais parallèlement, il est nécessaire d'anticiper les difficultés liées à cette situation et notamment celles liées au stationnement.

- ✓ En effet pour que Villejuif ne devienne pas un parking à ciel ouvert, la mise en place d'un stationnement payant est nécessaire. Celui-ci permettra également de poursuivre notre action de rééquilibrage dans le partage de l'espace publique qui doit désormais laisser de la place aux autres mobilités. Les expertises sont en cours afin d'aboutir à un plan global de stationnement qui saura notamment distinguer les stationnements résidentiels des stationnements d'usagers de passage.

Infos pratiques

Service municipal des retraités

Le service municipal des retraités offre un large panel d'activités autour des loisirs, du sport, de la santé. Des rencontres, des sorties, des rendez-vous festifs et des séjours sont également proposés à destination des personnes retraitées. Parmi les loisirs, on retrouve les jeux (tarot, belote, scrabble), les travaux manuels (ateliers petites mains : couture, tricot crochet), les ateliers théâtre, danses de salon, cours d'informatique. S'agissant des activités relatives à la santé, le service propose différentes initiatives liées à la prévention des chutes qui se traduisent par des consultations, des diagnostics, et des pistes d'actions. En termes de rencontres, il existe des temps d'échange et activités avec les enfants des crèches et des accueils de loisirs, des aides aux devoirs et des prestations de repas à hauteur de 10 € « *Happy Séniors* » au restaurant collectif La Musardière. Concernant le sport, une association, l'USV Retraités, propose diverses activités sportives telles que : l'aquagym, le tennis de table, le tennis, la gymnastique, la randonnée, la natation et le yoga.

Retrouvez toutes les informations pratiques sur le site internet de la Ville ou rendez-vous Directement au service municipal des retraités situé au **155 rue Jean Jaurès** ou contacter le service par téléphone au **01 86 93 32 20** et par courriel : s-retraites@villejuif.fr

Les actions déjà menées

- ⇒ La municipalité travaille au quotidien avec les bailleurs et notamment sur les suites des rencontres. Un courrier a donc été adressé à Valdevy afin de partager les différents problèmes signalés par les habitants-es : la dégradation de la cité Paul Vaillant Couturier / Clos Fleuri, les travaux envisagés (ex. *l'installation des portes blindées*) non effectués, la vétusté des barrières rue du Clos Fleuri, la détérioration des espaces verts, notamment du Square du Clos Fleuri, devenu un espace utilisé principalement par les chiens, le manque d'entretien de la statue de la Place Paul Eluard, la demande d'opérations de dératisation, l'état d'avancement de la réhabilitation du Clos Fleuri, la mise à disposition de locaux dédiés aux poussettes. Ces demandes seront suivies en lien avec les équipes de la Ville.
- ⇒ La Ville a entrepris la même démarche auprès d'Immobilière 3F afin de traiter dès que possible les difficultés identifiées par les habitants (*le manque de conteneurs, les fuites d'eau non réparées générant des factures d'eau exorbitantes, l'invasion de nuisibles : rats + punaises de lits*) et n'a pas non plus manqué de mentionner les demandes de conteneurs et de locaux vélos sécurisés.
- ⇒ Des passages piétons avec plateau seront installés sur l'avenue des Chardons et le panneau indiquant la fin de la zone 30 sera retiré prochainement par le Grand-Orly-Seine-Bièvre.



⇒ La municipalité a également demandé le retrait du béton installé depuis 30 ans permettant de stabiliser le camion « *Au Moulin d'Yves Traiteur* » car les riverains se plaignent que le propriétaire du camion s'octroie une place du domaine public. Les services ont adressé une demande de retrait au Grand-Orly-Seine-Bièvre.

⇒ Le retrait de deux voitures ventouses stationnées sur le secteur Paul-Vaillant-Couturier a été effectué par la Police municipale.



**Vous souhaitez
interpeller le
maire et la
municipalité ?
Rendez-vous sur**

jeparticipe.villejuif.fr

Les réponses à vos interpellations

- ✓ **Une vitesse excessive des automobilistes constatée aux environs de 8h15/9h sur la rue Henri-Luisette et vers la fin de l'avenue des Chardons pour se diriger vers la rue du Clos Fleuri jusqu'à l'avenue Louis-Aragon ?** Des contrôles radars vont être déployés et renforcés par la Police municipale sur ces axes afin de verbaliser les automobilistes qui ne respectent pas les limitations de vitesse.

Des pavés de la place Paul-Eluard détériorés à cause de la sortie des racines longues et profondes d'un arbre provoquant de nombreuses chutes d'enfants ? La Ville va mener des réflexions et étudier les solutions possibles. En effet, la dalle présente un danger et non l'arbre. La seule solution : enlever les pavés et faire un solin en béton coloré. Une demande sera adressée par le service Voirie aux Pavés de Montrouge.

- ✓ **Un bail commercial a été proposé à un nouveau boulanger le 16 mars 2023 afin de maintenir la même activité. Selon les travaux de remise en état à effectuer, la boulangerie pourrait ouvrir dès que possible.**
- ✓ **Installer un miroir à l'angle de la rue Joseph-Carlier et l'avenue de la Division Leclerc ?** La mise en place de miroir au sein du domaine public n'est désormais plus effectué car ce dispositif déforme la perception de la vitesse de l'arrivée des véhicules et génère donc des accidents.
- ✓ **Des nids-de-poule présents sur la rue Joseph Carlier ?** Les services compétents de la ville signalent la rue auprès du Grand-Orly-Seine-Bièvre afin d'effectuer les travaux de rebouchage des nids-de-poule.
- ✓ **Des nuisances sonores générées par des regroupements de jeunes consommant des ballons de gaz hilarant sur le secteur Paul Eluard ?** À l'heure actuelle, des interpellations verbales sont effectuées par la Police municipale et les agents du service de médiation. Des rappels sur les risques liés à la consommation de ballons en protoxyde d'azote sur la santé sont réalisés par les agents des deux services.

Permanences de quartier

✓ **Bianca Brienza,**
adjointe au maire
du quartier du secteur
Centre Sud-Est

✓ **Le mardi de 10h
à 13h en mairie,
et 1 fois par mois
à la mairie
annexe des
Petites Ormes.**

Contact :

b-brienza@villejuif.fr



- ✓ **Des cas de regroupements de jeunes dans les halls d'entrée aux numéros 1, 2 et 8 des immeubles appartenant à Valdevy ?** Lors de chaque vacation, les agents de cette brigade effectuent des passages sur la place Paul-Eluard précisément au niveau de ces halls d'entrée d'immeuble. En cas de rassemblement de jeunes conséquent dans ces halls, le chef de la patrouille peut se rendre directement sur ces lieux ou mener une opération de surveillance à distance. Dans ce cas de figure, un renfort de la Police Nationale sera demandé.
- ✓ **Des invasions de rats altérant le cadre et la qualité de vie au quotidien ?** Pour réduire au mieux la présence de rongeurs sur le territoire, la Ville déploie dans l'année, par le biais de son prestataire, plusieurs campagnes de dératisation uniquement sur les bâtiments communaux. En effet, le prestataire de la municipalité est intervenu du **12 au 19 décembre 2022** et prévoit ses prochaines interventions du **19 au 26 juin 2023** sur les bâtiments communaux. Une opération de dératisation annuelle est programmée du **1^{er} au 23 juin 2023** par le GOSB en charge de l'entretien des réseaux d'assainissement. Des interventions ponctuelles et localisées peuvent être menées par la ville en complément de celles déployées par le GOSB. Pour rappel, les opérations de dératisation réalisées par la Ville, le GOSB, les bailleurs, les copropriétés, les particuliers doivent être menées de façon conjointe pour un traitement plus efficace.
- ✓ **Certains logements touchés par une invasion de punaises de lit ?** Ce problème est une problématique nationale. Le service Hygiène de la ville, délivre des informations et des conseils sur les moyens permettant d'éradiquer cet insecte. Les bailleurs sociaux, via leurs prestataires, peuvent procéder à une désinsectisation chimique des logements infestés après avoir recueilli les interpellations et demandes d'intervention des locataires auprès du gardien d'immeuble. Pour le cas d'Immobilier 3F, le premier et second traitement sont gratuits quand le protocole locatif est respecté. Cependant, en cas d'interventions supplémentaires nécessaires, une prise en charge serait alors effectuée par les locataires à hauteur de 40 % de la facture.